

G.R.E.C



BULLETIN DU GROUPE DE RECHERCHES ET D'ÉTUDES DU CLERMONTAIS
(Revue culturelle de la Moyenne Vallée de l'Hérault - Janvier, Avril, Juillet 1994)

Le Péage Biterrois de Roque Cervière (X^e-XII^e s.) commune de Lieuran-Cabrières, Hérault.

André Soutou

Dans la mesure où mes lecteurs m'auront pardonné d'avoir longuement hésité sur l'identification de La Tourelle de **Nébian**, que je considère finalement comme le siège temporel d'une viguerie carolingienne du **Lodévois** (1), ils comprendront que je tiens à reprendre la question de *Roque Cervière* qui exige, elle aussi, une mise au point.

Aux documents précédemment utilisés, en particulier aux deux extraits du Cartulaire d'**Aniane** recensés par M. Hamlin, DNLH, 328 : *fisco de S. Baudilio qui vocatur Roca Cerveria* en 1109 (texte n° 1) et en 1110 (texte n° 2), ainsi qu'à la charte de l'an 970 (texte n° 3) concernant le fisc de Saint-Baudile de **Lieuran-Cabrières** (*ecclesiam vocabulo Sancti Baudilii cum ipso fisco*) peut être ajouté un quatrième texte, daté de l'an 990 et qui se rapporte au même fisc, nommé cette fois **Lieuran**. Ce dernier document, qui a été publié sous le titre "Déguerpissement en faveur de l'abbaye de **Saint-Thibéry** par Guillaume, vicomte de **Béziers**" (HGL V, cc. 1262-1264), mentionne en effet le *fiscum Liuranum cum ecclesia Sancti Petri* : il s'agit de **Lieuran-Cabrières** et de son église paroissiale Saint-Pierre, qui doit être distinguée de l'église rurale Saint-Baudile, située à Roque Cervière. Mais il s'agit toujours du même fisc, nommé ici par référence à la paroisse dont il dépend.

Nous avons vu aussi précédemment que le mot *fisc*, comme l'a très justement observé M. Hamlin (DNLH, 153-154), peut être interprété comme "poste de contrôle, péage", source évidente de revenu. Et c'est ainsi que j'ai été finalement conduit à penser que le fisc de Roque Cervière était installé sur le rocher même de Saint-Baudile, à côté de l'église, à proximité d'une voie importante à cette époque, reliant les deux vigueries carolingiennes de **Cabrières** et de **Nébian**, de part et d'autre de la limite séparant le **Biterrois** du **Lodévois**.

La comparaison des quatre documents qui viennent d'être énumérés permet de formuler les observations suivantes :

1 - Le péage dit de *Saint-Baudile* appartenait à l'origine à l'abbaye d'**Aniane** qui la remit par voie d'échange à l'évêque de **Béziers** en 970 (troisième texte).

2 - Ce péage, nommé cette fois péage de *Lieuran*, fut accaparé par le vicomte de **Béziers**, qui, en 990, probablement pour se faire pardonner son crime de simonie, s'en dessaisit au profit de l'abbaye de **Saint-Thibéry** (quatrième texte).

3 - Par la suite, c'est-à-dire entre 990 et 1109, le même péage fut accaparé à son tour par le viguier carolingien de **Nébian**, résidant à La Tourelle, juste de l'autre côté de la limite formée par le cours de la Dourbie.

4 - En 1109, Fulcran de **Nébian**, dont nous apprendrons par le texte n° 2, de 1110, qu'il était moine d'**Aniane** (*cujus monachus ipse fuit*), décida d'expier le péché de simonie commis par ses ancêtres en restituant à l'abbé Pierre le péage de Roque Cervière, *alias* péage de Saint-Baudile, *alias* péage de **Lieuran-Cabrières**. Péage dont il reconnaît ouvertement qu'il appartenait légitimement au monastère d'**Aniane** : *Reddo et dimitto totum decimum de fisco de Sancto Baudilio qui vocatur Roca Cerveria quem decimum recognosco fuisse alodium Sancti Salvatoris* "Je rends et mets tout le produit du péage de Saint-Baudile appelé de Roque Cervière, produit dont je reconnais qu'il appartenait à l'abbaye Saint-Sauveur d'**Aniane**. Comme on le remarquera, l'expression *decimum de fisco* a été traduite, non pas "le dixième du péage", mais "le produit du péage" : le *decimum* étant à proprement parler *la dîme*, c'est-à-dire en principe une taxe de 10 % calculée sur la valeur de l'article soumis au péage. Il faut donc entendre par là que le seigneur féodal de **Nébian**, tout comme son ancêtre le viguier

carolingien, et comme auparavant le vicomte de **Béziers**, s'étaient emparés illégalement d'une source de revenus non négligeable.

5 - Enfin en 1110 (texte n° 2) cette restitution ou compromis (*hec redditio vel solutio*), qui mettait fin à un long conflit avec l'abbaye, fut confirmée solennellement lorsque le moine Fulcran sentit venir sa fin prochaine (*dum detineretur in infirmitate mortis sue*). Pour libérer complètement sa conscience, il incita son voisin et complice, le seigneur Frédo de **Mourèze**, qui avait acquis la moitié de cette dîme, à la restituer de son côté à l'abbaye, laquelle, en compensation, versa au seigneur repentant la somme de 150 sous de Melgueil.

6 - Ainsi fut réglée honorablement la question longtemps pendante de la propriété d'un très ancien péage dont le profit revint finalement en 1110 à l'abbaye d'**Aniane** qui en avait été, au X^e siècle, le premier bénéficiaire actuellement connu.

7 - Deux siècles plus tard, en tout cas dès l'an 1323 et jusqu'au XVII^e siècle, en juger par les indications fournies par le Dictionnaire de M. Hamlin (DNLH, 163), l'église de Saint-Baudile fut appelée *Saint-Bausile de Fourches* : par exemple, *Saint-Bausile de Furchis* en 1571. Bien que M. Hamlin propose de reconnaître dans le nouveau déterminatif le mot *forca* au sens de "bifurcation de chemin, carrefour", il semble plutôt, comme le pense M. l'abbé E. Nègre, dont M. Hamlin cite le point de vue, que le toponyme *Forcas*, au pluriel, désigne ici comme dans le département du **Tarn** - et aussi dans l'**Aveyron** et en **Lozère** où les exemples sont nombreux - les "fourches seigneuriales", marques visibles de juridiction, matérialisées par un *gibet*, qui, à l'origine, était constitué, on le sait, par une fourche d'arbre servant au supplice. Dans cette hypothèse, le fisc de Roque Cervière aurait remplacé le poste de péage primitif, qui n'est plus attesté, semble-t-il, à partir du XIII^e siècle, par une potence, placée bien en vue, à titre d'avertissement, à l'entrée même du territoire biterrois.

8 - C'est à cette même époque (XIV^e-XVII^e s.) que de l'autre côté de la limite, en territoire lodévois, la leude de **Clermont l'Hérault** est prélevée sur les marchands forains qui entraient dans la juridiction de cette ville pour y vendre leurs marchandises. Or, parmi les voies d'accès comptait l'ancien chemin de **Cabrières** à **Nébian** qui passait par Roque Cervière. C'est pourquoi il n'est pas étonnant que le *Leudaire* du XIV^e siècle, tel qu'il a été publié par Melle Isabelle Bonnot (2) dans sa version originale en langue d'oc et dans sa version en français du XVII^e siècle, prévienne que la leude de **Clermont** sera prélevée, entre autres lieux, à *Nébia*. A **Nébian** même, où le village fortifié avait remplacé à la fois La Tourelle carolingienne et le premier château féodal. Il est donc probable, dans ce cas, que les marchandises ainsi taxées à leur entrée en **Clermontois** provenaient du **Biterrois** et avaient transité par Saint-Baudile.

Comme nous l'avons vu, le nom de *Roque Cervière*, heureusement conservé dans le Cartulaire d'**Aniane**, n'avait pas complètement disparu de la toponymie locale puisqu'il fut gravé en 1854 sur le socle d'une croix commémorative dont il serait indiqué de raviver l'inscription, aujourd'hui difficilement lisible.

Resterait à retrouver dans les environs de l'église Saint-Baudile les traces matérielles, sinon du poste de péage depuis longtemps aboli, du moins du gibet, relativement plus récent et dont les vestiges seraient vraisemblablement constitués par de simples bases de piliers maçonnés, comme permet de les imaginer l'exemple archéologique des fourches de Fos, dans le canton de **Roujan**, évoqué en ces termes par E. Bonnet (ANDH, 527) : "Plusieurs gibets seigneuriaux ou fourches pati-

bulaires sont encore debout, plus ou moins bien conservés. Ce sont des piliers ou des colonnes de maçonnerie qui supportaient des traverses de bois ; ils sont toujours placés sur une élévation".

Notes :

1 - Cf. mes approximations successives publiées dans ce Bulletin, à savoir : 1 - *Le château de Roque Cervière (X-XII^e s.) à Nébian (Hérault)*, 1991, n° 56-57, pp. 41-45 ; 2 - *Du fiscus de Roque Cervière à la Lieude de Malavieille*, 1992, n° 61-63, pp. 15-16 ; 3 - *La Tourelle, siège de la viguerie carolingienne de Nébian (Hérault)*, 1993, dans ce n° 70/71/72, pp. 25-27.

2 - Isabelle Bonnot, *Le Leudaire de Clermont l'Hérault (XIV^e s.)* dans *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, tome 142, 1984, pp. 93-114. Rappelons que Mlle I. Bonnot, actuellement "Archiviste en chef de la ville de Marseille", comme le précise le *Guide BNP 13*, dont elle a rédigé les très instructives notices communales, travaillait en 1984 aux AD 34. Etant donné que le leudaire de **Clermont** au XIV^e siècle constitue un document économique et linguistique de premier plan, la Haute Direction du présent Bulletin serait bien inspirée en reproduisant dans ses pages, à l'intention de ses lecteurs désireux de s'informer aux sources, le texte de ce remarquable travail, indispensable à la connaissance du Clermontois.

N.D.L. R. Pière entendue !

LA TOURELLE, siège de la viguerie carolingienne de Nébian ?

André Soutou

La Tourelle de Nébian, c'est-à-dire le bâtiment quadrangulaire en ruine, situé à 1 km au sud-ouest du village actuel (cote 173), a fait déjà l'objet de ma part, dans ce bulletin même, d'une interprétation erronée, corrigée en partie par la suite, mais toujours fondamentalement insuffisante. C'est ainsi qu'en 1990 (numéro 56-58, p. 41-45) cette petite tour, entourée d'un mur d'enceinte circulaire et dominant l'ancien chemin de Cabrières, a été considérée comme le siège du *fiscus*, autrement dit du péage de Roque Cervière, mentionné en 1109 et 1110 dans le Cartulaire d'**Aniane**. Interprétation annulée en 1991 (numéro 61-63, p. 15-16) après localisation du site de Roque Cervière à Saint-Baudile, dans la commune de **Lieurancabrières**, diocèse de Béziers. De telle sorte que l'identification de La Tourelle posait toujours problème : quel était le nom propre de cette ruine située dans la commune de **Nébian**, diocèse de **Lodève** ?

Entre temps, M. Laurent Schneider, qui s'était lui aussi intéressé à La Tourelle, vient de publier en 1992, dans *Etudes sur l'Hérault* (numéro 7-8, p. 69-87) le rapport de prospection qu'il avait remis dès 1987 à la Direction Régionale des Antiquités Historiques. Dans cet inventaire très détaillé du patrimoine du "terroir de Nébian de l'Antiquité au Moyen Age" prend place au paragraphe 3.20 une notice précise sur cette ruine dont il compare la structure avec celle de la tour de Teulet (commune du **Pouget**), mentionnée en l'an 978 (1) et il propose d'identifier cette fortification avec le plus ancien château de **Nébian** nommé en 1038 dans le même Cartulaire d'**Aniane** (*castellum Nibianense*), château qui aurait été ainsi situé à une certaine distance de l'agglomération actuelle.

Cette hypothèse d'une "structure bipolaire" de l'ancien **Nébian**, composé alors, conformément au texte de 1038 (*castellum Nibianense cum ipsa villa*), d'un château et d'un village topographiquement distincts, semble d'autant plus probable qu'elle pourrait être corroborée par une réalité archéologique mise en lumière dans l'inventaire des sites catalogués par M. L. Schneider. Il s'agit de la trouvaille de deux autels-cippes préromans, de facture analogue, provenant le premier des environs de Saint-Jean-Baptiste de Lentisclières, église située au pied même de La Tourelle (2), l'autre du cimetière de l'église paroissiale Saint-Julien de **Nébian**, église aujourd'hui excentrée par rapport au cœur actuel du village, lequel est enserré dans des fortifications relativement récentes. Les deux autels-cippes que M. L. Schneider date avec vraisemblance des "IX^e-X^e siècles" (3) indiquent très probablement que le **Nébian** de cette époque comprenait deux église dont l'une, Saint-Julien, était celle de la *villa* et l'autre, Saint-Jean, celle du *castellum*.

Si l'on considère en outre que la période envisagée (IX^e-X^e siècles) correspond exactement à ce que le grand archéologue Emile Bonnet appelle *l'époque carolingienne* (4), on peut faire un pas de plus en rappelant ce qui a été rapidement indiqué dans son essai de 1990, à la page 45, à savoir que selon l'évêque Plantavit de la Pause le comté de **Lodève** (*comitatus Montis Brunii*) était subdivisé en plusieurs vigueries (*procomitatus*) dont l'une était nommément celle de **Nébian**.

Il semble donc que l'on puisse à présent formuler les hypothèses suivantes en ce qui concerne à la fois la fortification de La Tourelle et l'histoire même de **Nébian** :

- 1 - Le plus ancien château de **Nébian** est bien La Tourelle, comme l'a indiqué M.L. Schneider.
- 2 - Ce château primitif, composé essentiellement d'une tour quadrangulaire entourée d'une enceinte circulaire, était le chef-lieu temporel de la viguerie carolingienne de **Nébian**, subdivision du comté de **Lodève**.
- 3 - L'emplacement du château avait été déterminé par sa position dominante par rapport à une voie reliant deux chefs-lieux de vigueries, **Nébian** et **Cabrières**.
- 4 - L'église Saint-Jean de Lentisclières, près de laquelle fut trouvé un autel-cippe préromain, était l'église de ce château et de son barri et par conséquent le chef-lieu spirituel de la viguerie carolingienne de **Nébian**. Cette église, autrefois paroissiale, était contemporaine de l'église de Saint-Julien, centre paroissial de la *villa* médiévale, c'est-à-dire du village proprement dit de **Nébian**.
- 5 - A cette même époque (IX^e-X^e s.) Roque Cervière, nom de la hauteur où se dresse l'église Saint-Baudile, était un poste de péage établi à la limite nord du diocèse de **Béziers** pour surveiller un croisement de routes important : route N-S et route E-W, le long de la Dourbie.
- 6 - A une époque postérieure, vraisemblablement au cours du XI^e siècle, en tout cas antérieurement à l'établissement de l'Ordre des Hospitaliers près de l'église Saint-Julien, c'est-à-dire au plus tard au XIII^e siècle, le château de **Nébian** fut transféré du site de La Tourelle à l'emplacement actuel du centre du village où fut bâti, avant la construction d'un Fort quadrangulaire à tours rondes, un second château qualifié au XVII^e siècle de *Château Vieux*.
- 7 - Il y aurait donc eu à **Nébian** trois fortifications successives : d'abord La Tourelle carolingienne (IX^e-XI^e siècles), puis le Château Vieux (XII^e-XIII^e siècles), enfin

le Fort urbain vers le XIV^e siècle.

Pour ce qui est de La Tourelle, l'état des lieux semble indiquer que l'ensemble de la forteresse n'a pas été profondément bouleversé depuis son abandon et que par conséquent le dégagement des bases de la tour ainsi que de la face interne de l'enceinte permettra de préciser sa chronologie.

D'une manière plus générale, les hésitations, erreurs et retouches qui viennent d'être exposées ci-dessus montrent qu'en matière scientifique, est toujours valable la méthode dite des *trials and errors*. C'est à partir de l'analyse critique de jugements fautifs que l'on parvient, à force d'approximations et de rectifications successives, à mettre au point, autant que faire se peut, une plus juste appréciation des faits. Félicitons donc M. Laurent Schneider d'avoir rassemblé dans son travail sur **Nébian** un ensemble enrichissant de données bien observées.

Notes :

1 - Cart. d'Aniane, 432 : *in terminium de villa Teuledo... cum ipsa parte de ipsa turre*. La même précision archéologique est fournie par un autre texte du même cartulaire, daté de 990, p. 416 : *in vicaria Pupianense, in villa Teuledo... cum ipsa turre*. Qu'il me soit permis de souligner au passage que je pense que la Tour de Teulet, comme j'essaierais de l'établir par ailleurs, était le siège primitif de la viguerie carolingienne de **Popian** alias *vicaria Sancti Amancii*.

2 - M. L. Schneider, reprenant la mention erronée de la carte IGN 65 au 1/100 000^e, appelle cette église "Saint-Jean de Dourbie". Toutefois, comme l'a bien montré M. l'abbé Gérard Alzieu (*Notes historiques sur les anciennes églises du terroir de Nébian*, GREC, numéro 31-36) il faut distinguer l'église paroissiale *Saint-Jean-Baptiste de Lentisclières* de son annexe, la chapelle *Saint-Jean l'Evangéliste de la Rive*, qui était située près de la Dourbie au domaine de Val Ombreuse. En ce qui concerne cette dernière localisation, j'ajouterai qu'elle est confirmée par l'article 2336, folio 316 v^o du Compoix du XVII^e siècle, CC 1, conservé aux AD 34 : *champ en noguies et rivatge dans lequel y a eue esglize Saint Jean qui confronte terral et narbonnes en le bezal et paissiere du molin*. Quant à la

carte IGN au 1/25 000^e, feuille 2643 E, si elle indique l'emplacement correct de Saint-Jean de la Dourbie, au sud de la D 128 E, elle oublie de mentionner non seulement La Tourelle, mais aussi l'église même de Saint-Jean de Lestinclières !

3 - Plutôt que de la qualifier de "wisigothique", comme le fait le *Guide BNP 34*.

4 - *Antiquités et Monuments du département de l'Hérault, Montpellier, 1905*, chapitre 4.

P.S. - En ce qui concerne les deux autels-cippes de Nébian, la date proposée dubitativement par M. L. Schneider, à savoir les IX^e - X^e siècles, est confortée par la datation indirecte d'un exemplaire analogue du Rouergue qui leur été justement comparé par Mme Geneviève Durand (*Annales du Midi*, 1987, 5-33). Il s'agit de l'autel de Saint-Etienne du Causse (commune de **Saint-Rome de Tarn**), publié en 1932 par Louis Balsan (*P.-V. Soc. Av.*, XXXII, 123-125) et qui présente le même type à quatre colonnes angulaires engagées.

Or j'ai pu récemment établir que cette église désaffectée, mais dont l'autel est conservé au Musée Fenaille à Rodez (photographie dans *Annales du Midi, loc. cit.*), était le chef-lieu spirituel de la viguerie carolingienne dite de Tarnesque (*vicaria Tarnesca*) attestée par une charte de l'an 868, tirée du *Cartulaire de Vabres*, pièce 7, p. 54. Cette viguerie était centrée sur la commune actuelle de **Saint-Rome de Tarn**, avec son chef-lieu temporel au lieu-dit Le Cayla, et son territoire s'étendait vers l'est jusqu'à **Saint-Rome de Cernon** : cf. mon étude *Traces de Montferrand, siège de la viguerie carolingienne de St-Naamas (commune de Recoules-Previnquières, Aveyron)*, à paraître dans la *Revue du Rouergue*.

Il semble donc que dans les cas précis de l'église à chevet carré, plus étroit que la nef, de Saint-Etienne du Causse cette catégorie d'autels que l'on retrouve en deux exemplaires à Nébian puisse être qualifiée à proprement parler de *carolingienne*, au sens exact que donne à ce mot Emile Bonnet dans son grand livre sur les *Antiquités et Monuments du département de l'Hérault* (Montpellier, 1905, chapitre quatrième, période Carolingienne).